

Montpellier, le 29 avril 2024

Objet : Agrément du mandataire de l'agent comptable en adjonction de service, sur demande et proposition de l'Agent Comptable.

Vu l'impossibilité exprimée le 25 avril 2024 par M. Etienne LEBRUN, agent comptable en adjonction de service au sein de l'EPF d'Occitanie d'assurer ses missions au regard de son arrêt de travail

Vu le mandat donné par M. Etienne LEBRUN par mail du 27 avril 2024, d'agrément en tant que mandataire de Mme Sandrine DESCHAMPS, salariée de l'établissement et assistante à l'agence comptable

Après consultation et accord de la salariée recueilli le 26 avril 2024,

Au regard de la nécessité pour la direction générale d'assurer la continuité de la chaîne de dépense et de recette au sein de l'établissement,

Je soussignée, Sophie Lafenêtre, Directrice générale de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, agissant en qualité d'ordonnateur dudit établissement, agréée Sandrine DESCHAMPS en tant que mandataire spécialement constituée à partir du 29 avril 2024, tant que l'incapacité médicale perdure, et ce de façon exceptionnelle.

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE

DELEGATION DE SIGNATURE

VALANT MANDAT SPÉCIAL

Je soussigné, Etienne LEBRUN, agent comptable de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, installé dans les locaux de l'Établissement sis 1025 rue Henri Becquerel à Montpellier (34000), agissant en cette qualité,

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu mon arrêt de travail dont le terme prévisionnel est fixé au 30 mai 2024,

Déclare donner délégation de signature à compter du 26 avril 2024 et ce jusqu'à mon retour de congés maladie ordinaire pour l'intégralité de mes attributions d'agent comptable à Madame Sandrine DESCHAMPS, assistante de l'agence comptable,

Délégation lui est donnée à titre exceptionnel et pour la période sus visée:

- De recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers,
- D'acquitter toutes demandes de paiement et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- De prendre en charge les ordres de recouvrer exécutoires et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- De déclarer auprès des personnes privées et publiques habilitées dans le cadre de procédures collectives les créances de l'EPF,
- D'opérer auprès des services territoriaux compétents de la Direction Générale des Finances Publiques les versements ou retraits de fonds et d'en retirer récépissé ou quittance,
- D'établir et transmettre l'ensemble des actes de recouvrement contentieux jugés nécessaires,
- De recevoir, conserver et éventuellement distribuer aux ayant droit selon la périodicité requises les valeurs inactives nécessaires.

En conséquence, je donne délégation à Madame DESCHAMPS de passer tous actes, de faire d'une manière générale toutes les opérations du ressort de l'agence comptable sans mon concours, mais sous ma responsabilité.

Etienne LEBRUN

Sandrine DESCHAMPS

SIGNE PAR COURRIEL

